

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du 9 Juin 2022

Membres du Bureau en exercice : 32

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 2 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 18h20.

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

**Etaient absents** : Mme Anne BENEDETTO, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE.

**Secrétaire de séance** : M. Yves GUYEN.

**Procurations de vote** : M. Denis JACQUIN à M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE à M. Nathan SOURISSEAU.

## Attribution de subventions congrès sur le fonds dédié

**Rapporteur : M. Benoit VUILLEMIN, Vice-Président**

Inscription budgétaire	
BP 2022 et PPIF 2022-2026 « Promotion touristique du Grand Besançon – Fonds congrès»	Montant prévu au BP 2022 : 20 000€ Montant de l'opération : 8 250€

### Résumé :

Par délibération n°2020/005342, le Conseil Communautaire a créé un fonds congrès permettant l'attribution de subventions à des organisateurs d'événements professionnels d'envergure sur notre territoire. Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 8 250 € au congrès national « 12ème Assises Nationales de la Biodiversité » organisé par SAS IDEAL CONNAISSANCES qui se tiendra à Besançon les 7 et 8 septembre 2022, en application des critères votés en Conseil.

Le Grand Besançon est un territoire dynamique qui se doit d'être bien présent dans l'activité que l'on dénomme souvent « tourisme d'affaires », à la fois pour assoir sa visibilité, consolider ses atouts et spécialités, et encourager son écosystème.

Depuis fin 2020, Le Grand Besançon a créé un fonds de soutien financier pour les congrès.

### **I. 12ème Assises Nationales de la Biodiversité**

La biodiversité, tissu vivant de notre planète, indispensable à notre survie, à notre bien-être, et au développement de nos activités, est un enjeu majeur pour lequel il est urgent d'agir afin de freiner sa dégradation qui s'intensifie et s'accélère. C'est l'objet des Assises Nationales de la Biodiversité, qui sont devenues au fil des années de véritables instances de concertation, permettant de rassembler de plus en plus d'acteurs, de capitaliser les solutions et de faire émerger les leviers à actionner.

Co-organisées depuis 2011 par idealCO et les Eco Maires, elles se sont tenues à Pau, Grande-Synthe, Nantes, Montpellier, Dijon, Clermont-Ferrand, Ajaccio, Valenciennes, Massy (91) et en 2021 en duplex entre Lieusaint (77) et la Guadeloupe, rassemblant de façon transversale 2 700 participants dont 900 en présentiel et 1800 connectés à distance.

La Région Bourgogne-Franche-Comté co-financera avec le Commissariat de Massif du Jura, le Conseil Départemental du Doubs et la Ville de Besançon la 12ème édition des Assises Nationales de la Biodiversité à Besançon à Micropolis les 7 et 8 septembre 2022.

Les organisateurs entendent également proposer aux congressistes des visites de découverte de la ville et de ses richesses artistiques et culturelles.

Principales caractéristiques du congrès :

- le congrès se déroule sur deux jours (7 et 8 septembre 2022),
- Micropolis est le lieu choisi par les organisateurs pour les réunions et les repas,
- le nombre de congressistes attendus est de 1 000 personnes sur place et 1 800 personnes en distanciel,
- restauration : les repas sont assurés à Micropolis (traiteur concessionné),
- le budget du congrès lui-même est de 246 600€,

### Objet du congrès

En Bourgogne-Franche-Comté, la biodiversité est encore riche et diversifiée mais elle est aussi menacée et décline sous nos yeux. Pleinement consciente de cette urgence, la Région Bourgogne-Franche-Comté, a, au titre de sa responsabilité de chef de file pour la protection de la biodiversité, engagé dès 2017 la démarche de création d'une Agence régionale de la biodiversité (ARB), en partenariat et avec le soutien de l'Etat, de GBM, de l'OFB et des Agences de l'eau. Avec l'ambition partagée par ses partenaires d'être une région pilote et d'impulser une dynamique opérationnelle sur

son territoire, elle a associé tous les acteurs à la définition de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2020 – 2030, adoptée à l'unanimité par l'assemblée régionale en octobre 2020.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi la ville de Besançon pour organiser ces Assises Nationales car celle-ci a été capitale Française de la biodiversité en 2018 et a une très forte identité « nature » et loisirs outdoor.

Ces rencontres seront l'occasion d'échanger avec des acteurs locaux, régionaux et nationaux sur les enjeux majeurs auxquels sont confrontés nos territoires et nos sociétés.

## **II. Attribution d'une subvention en application du règlement d'intervention (critères) voté lors du Conseil Communautaire du 15 octobre 2020**

Lors de sa séance du 15 octobre 2020, le Conseil Communautaire a validé le principe de la création d'un fonds congrès participant au soutien à la dynamique territoriale en matière de « tourisme d'affaires ».

Ce fonds permet au Grand Besançon d'apporter son soutien à l'activité liée à l'accueil de grands événements professionnels, propres à renforcer le rayonnement du territoire.

En effet, dans le cadre d'une politique dynamique d'attractivité, le concours qui peut être donné aux grands événements, d'envergure nationale et internationale, participe à la fois à la mise en valeur des atouts du territoire et à la notoriété de notre destination.

Ce fonds est aussi l'occasion de soutenir un secteur important, les activités MICE (Meetings, Incentives, Conferences, Exhibitions/Events, pour le tourisme d'affaires), fortement impacté par la crise sanitaire sur notre territoire comme partout dans le monde.

Les critères d'attribution sont organisés dans une grille d'analyse qui permet d'attribuer des subventions allant de 2 250 à 8 250 €.

Ces critères prennent en compte le nombre de congressistes, de nuitées, la dimension et la notoriété de l'événement, le lien avec notre territoire, la découverte de ses atouts notamment patrimoniaux et les publications en découlant.

Les Assises Nationales de la Biodiversité (organisées par Ideal Connaissances), peuvent prétendre à un nombre certain nombre de points en application de la délibération du Conseil. Le nombre de points cumulés donne un montant de subvention.

## **III. Proposition d'attribution d'une subvention pour le congrès de SAS IDEAL CONNAISSANCES**

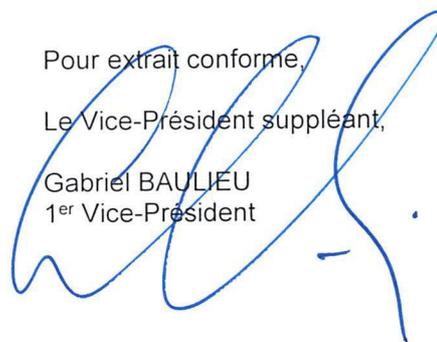
Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 8 250 € au Congrès national « 12ème Assises Nationales de la Biodiversité » organisé par Sas Ideal Connaissances qui se tiendra à Besançon les 7 et 8 septembre 2022 prochains.

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 8 250€ au « congrès des 12 ème Assises Nationales de la Biodiversité » organisé par la « SAS Ideal Connaissances » dans le cadre du fonds congrès.**

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*